

## PREMIERS SECOURS

## EN SANTÉ MENTALE

## (STANDARD)



Sur 23 apprenants présentés à l'examen

**Les Premiers Secours en Santé Mentale** constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui apportent une aide physique à une personne en difficulté.

## DURÉE DE LA FORMATION

La formation est personnalisée et individualisée, d'une durée **maximum de 14 heures** en présentiel.

## VILLES POSSIBLES

**Rennes & Chantepie (35)**  
**Vannes & Lanester (56)**  
**Quimper (29)**

## CERTIFICATION

La formation Premier Secours en Santé Mentale mène à un certificat de secouriste en santé mentale délivré à la suite d'une évaluation.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Acquérir les compétences permettant d'intervenir dans le cas de débuts d'un trouble de santé mentale, d'une détérioration d'un trouble de santé mentale ou dans une phase de crise de santé mentale jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée.



## COMPÉTENCES VISÉES

Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale

Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale

Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner des informations adaptées

Mieux faire face aux comportements agressifs

## NOS MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée en présentiel et est animée au travers :

- de jeux de rôle,
- de mises en situation,
- de mises en application.

## PUBLIC ÉLIGIBLE

Adultes de + de 18 ans

## PRÉREQUIS

Pédagogiques :  
Savoir lire et écrire français

## PRIX

La formation coûte **315€**  
par personne

## PÉDAGOGIE ADAPTÉE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous proposons un accompagnement personnalisé et individualisé au regard de la situation du handicap ainsi qu'une possibilité d'aménagements concertés avec le bénéficiaire concerné :

Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph (aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité)

Horaires aménagés et mobilier adapté

Compensation via les aides techniques, optiques, informatiques et électroniques : agrandisseur d'écran (logiciel zoom-texte, lecteurs d'écran, reconnaissance vocale, trackball, joystick, claviers spécifiques, contacteurs...)

Sollicitation d'une interface ou d'un interprète LSF

Adaptation des supports visuels, documents simplifiés

Possibilité d'aménagement des modalités de certification (situation d'examen)

Possibilité de mobiliser le référent handicap de Retravailler dans l'ouest et notre réseau de partenaires handicap local

## ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos centres de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite :

Accueil adapté

Plan d'accessibilité affiché sur site

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

**Si vous êtes salarié :**

Le plan de développement des compétences qui regroupe l'ensemble des actions de formation pouvant être mises en place par l'employeur pour ses salariés.

Les Opérateurs de Compétences (OPCO) sont chargés d'accompagner la formation professionnelle et financer l'apprentissage. Seul votre employeur peut solliciter les OPCO. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre employeur.

Le financement personnel par l'individu.

**Si vous êtes demandeur d'emploi :**

France Travail : La formation « Premiers Secours en Santé Mentale » est accessible directement par le catalogue de formations de France Travail. Afin de bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF), il faut être inscrit en tant que demandeur d'emploi.

Le financement personnel par l'individu.

## Si vous êtes travailleur handicapé :

**Cap emploi** est un organisme d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Comme Pôle emploi, cette structure aide les travailleurs handicapés à s'intégrer dans le monde de l'entreprise. Il est possible de demander de bénéficier d'aide auprès de Cap emploi pour financer différentes formations.

L'**Agefiph** propose également un accompagnement financier pour les formations qui contribuent au maintien durable de l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Le financement personnel** par l'individu.

## L'INSCRIPTION

**L'inscription a une session de formation est possible via deux portails :**

Le site national PSSM France (qui liste toutes les prochaines dates et villes) avec un lien pour vous inscrire

Notre site internet [www.retravailler-ouest.fr](http://www.retravailler-ouest.fr) avec un lien vers l'espace candidature pour vous préinscrire en attendant d'être recontacté par notre formatrice

**Pour tous renseignements,  
contactez notre service clientèle :**



**02 49 09 14 59**

[candidat.rwo@retravailler.org](mailto:candidat.rwo@retravailler.org)

[www.retravailler-ouest.fr](http://www.retravailler-ouest.fr)